



Commission consultative en matière de
protection des données, de transparence et
d'archives publiques
p/a Protection des données et transparence
Boulevard Helvétique 27
1207 Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1211 Genève 3

Genève, le 14 janvier 2020

Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et
d'archives publiques

Rapport d'activité législature 2018 - 2023

1ère année

(1er décembre 2018 – 30 novembre 2019)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 1, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Article 58 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD, A 2 08).

II. Compétences de la commission

La commission a pour tâche d'étudier et de donner son avis sur tout objet touchant aux domaines de la protection des données, de la transparence et de l'archivage en encourageant une politique dynamique et coordonnée dans ces domaines. Elle donne son préavis avant toute destruction d'archives historiques et prend position sur le rapport du préposé cantonal (art. 59 LIPAD).

III. Activités de la commission

La commission a tenu 5 séances ordinaires (en 2019).

Outre les informations reçues régulièrement de la part du préposé à la protection des données et à la transparence et celles de l'archiviste d'Etat, elle a abordé les thèmes suivants :

- **Protection des données et transparence**

- **Compétences cantonales et fédérales.**

La Commission a régulièrement discuté des distinctions entre les compétences fédérales et cantonales en matière de protection des données et de transparence, et notamment du fait que les rapports de droit privé sont uniquement soumis à la loi fédérale.

- **Protection des données des personnes mineures et promotion du droit à l'autodétermination informationnelle de celles-ci.**

Madame Lücker-Babel, commissaire, s'étant particulièrement intéressée à ce sujet, la Commission a pu profiter d'une présentation détaillée du sujet. Suite à cette discussion, la Commission auditionnera un-e responsable du DIP sur la manière dont l'école aborde l'enjeu de l'autonomie informationnelle.

- **Groupe de travail sur la politique numérique de l'Etat.**

La Commission ayant appris l'existence de ce groupe de travail, elle auditionnera prochainement son président.

- **E-dossier médical.**

La Commission souhaite continuer de suivre le développement du e-dossier médical. Le préposé cantonal a organisé une soirée sur le sujet (10.10.2019). Celle-ci ayant soulevé la question du lien entre le e-dossier et les archives médicales, la Commission souhaite auditionner la Commission de la protection des données de l'Université de Genève quant à l'intérêt de l'accès à des données non anonymisées pour la recherche, notamment historique.

- **Projet de révision de la LIPAD.**

Le projet de loi a été soumis à la Chancellerie. La Commission et le préposé cantonal sont toujours en attente d'un retour du Conseil d'Etat qui souhaite quant à lui attendre la révision de la loi fédérale (LPD), révision qui tarde à sortir des Chambres fédérales.

- **Archives**

- La Commission a régulièrement suivi l'avancement des projets concernant le projet d'Hôtel des archives qui hébergeront les Archives d'Etat. Elle a pris bonne note du dépôt de demande d'autorisation de construire. Le projet de loi pour le crédit d'investissement pour la construction du nouveau bâtiment sur le site de l'ancien arsenal doit encore être voté par le Grand Conseil. La Fondation Wilsdorf participera au financement à hauteur de CHF 25 millions de francs, à la condition que le premier coup de pioche ait lieu avant décembre 2020.

- La Commission a régulièrement été informée des travaux des Archives d'Etat concernant le dossier des « enfants placés ».

- La Commission a été informée des travaux des Archives d'Etat concernant le dossier des « saisonniers ». Des demandes liées à des recherches académiques sont parvenues aux Archives d'Etat, posant des questions d'anonymisation des données.

IV. **Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par celui du préposé cantonal.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

3'910.- CHF.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

0 Fr.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Mme Aurélie Friedli
Présidente de la Commission